YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 16
N/Ref : NDA/SB/DA

DECISION N° 99/110

OBJET : Mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) au profit du Rocking Club 91 et de l'Association des Commerçants Yerrois.

Le Député Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122.20 du code des communes,

VU la délibération du conseil municipal en date du 17 mars 1997 fixant les tarifs de location des salles communales et notamment de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C.)

CONSIDERANT que Monsieur Marc CAREMANTRANT Président du Rocking Club 91 et que Madame Isabelle SEQUALINO Présidente de l'Association des Commerçants Yerrois ont souhaité utiliser la salle polyvalente (gymnase du C.E.C).

D E C I D E

DE signer avec Le Rocking Club 91 représenté par Monsieur Marc CAREMANTRANT, et l'Association des Commerçants Yerrois représentée par Madame Isabelle SEQUALINO la convention afférente de la mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) à titre gratuit le 5 juin 1999.

Fait à Yerres, le 5 mai 1999.

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

REÇU LE
14 MAI 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY